

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 30
Excusés : 7
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le NEUF DECEMBRE, à VINGT HEURES , les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 3 décembre 2019 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Gilles Bord, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - M. CABUCHE - Mme LOPES - M. BECQUART -
Mme VERGNAUD - M. OUMARI - Mme POTIN PIOT - M. TASD'HOMME -
Mme MARTIN - M. GHOZELANE - M. HOUEMOND - Maires adjoints

M. GANDRILLE - M. TABUY - Mme DELESSARD - Mme GAUTHIER -
Mme DANY - M. GUILLOT - M. MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA -
M. ROUSSEAU - Mme LACERDA - Mme MONDIERE - M. CALVET -
M. RENAUD - Mme HEUCLIN - M. FINANCE - M. MARTIN - M. JASPIERRE
M. BEAURAIN - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme LESAGE - Mme IKIESSIBA - M. FRISSON - Mme LAIR - Mme HAUER
M. POMMOT - M. TORDJEMANN

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. HESEL - Mme SALMIN

POUVOIRS :

Mme LESAGE	A	Mme GAUTHIER
Mme IKIESSIBA	A	Mme SHORT FERJULE
M. FRISSON	A	M. HOUEMOND
Mme LAIR	A	M. RENAUD
Mme HAUER	A	M. FINANCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte VERGNAUD

Madame Vergnaud, secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.

Le compte rendu de la séance du 7 octobre 2019 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bord présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 2019.10.01 Contrat de prestation passé avec l'agence Xtreme Agency à Civiens (42110) pour la prestation organisée lors de la soirée des Champions du vendredi 11 octobre 2019. Montant de la prestation : 1 900 € TTC.
- 2019.10.01 Contrat de prestation passé avec l'association Slackline Guy en Suisse à Corsier sur Vevey (1804) pour la prestation organisée lors de la soirée des Champions du vendredi 11 octobre 2019. Montant de la prestation 3 000 € TTC.
- 2019.10.09 Marché subséquent passé avec la société SOVEA à Chennevières sur marne pour l'acquisition d'un véhicule pour les ateliers municipaux. Accord cadre d'un montant de 19 515,16 € TTC. Marché à bon de commande dont le délai d'exécution commence à courir à compter de la date de notification du bon.
- 2019.10.15 Contrat passé avec la société SA Sigec Scop à Aubagne (13400) pour le progiciel de gestion Maélis « Portail Familles ». Contrat conclu pour un montant annuel de 4 962 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une période de 1 an, renouvelable 3 fois.
- 2019.10.15 Marché à procédure adaptée passé avec la société Dominique Thomine Traiteur à La Varenne Saint Hilaire (94210) pour l'organisation, la préparation et le service de repas des anciens combattants (lot 1). Accord cadre de travaux à bons de commande d'un montant maximum de 7 000 € HT, repas qui sera organisé le lundi 11 novembre 2019 pour 200 convives.
- 2019.10.15 Marché à procédure adaptée passé avec la société Dominique Thomine Traiteur à La Varenne Saint Hilaire pour l'organisation, la préparation et le service de repas des seniors. Accord cadre de travaux à bons de commande d'un montant maximum de 18 000 € HT. Ce repas sera organisé le dimanche 1^{er} décembre pour 500 convives plus 20 repas simplifiés pour les artistes.
- 2019.10.15 Marché à procédure formalisée passé avec la société Esco VI à Cesson (77246) pour l'acquisition d'un véhicule poids lourds avec lames de déneigement. Marché ordinaire de fournitures se décomposant en 2 tranches d'un montant de 85 090 € HT pour une acquisition en 2019 avec un délai de livraison de 44 semaines à partir de l'ordre de service et de 87 730 € HT pour une acquisition en 2020/2021.
- 2019.10.15 Marché à procédure formalisée passé avec la société Color Production à Fleurus en Belgique, pour l'installation d'une patinoire mobile de glace. Accord cadre de fournitures et de services sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu pour une période de 1 an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois.
- 2019.10.28 Marché à procédure adaptée passé avec la société Ebony aux Ulis (91940) pour l'achat de produits pharmaceutiques pour enfants – lot 1. Accord cadre de fournitures à bons de commande d'un montant maximum annuel de 10 000 € HT conclu à conclu pour une période de 1 an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois.
- 2019.10.28 Marché à procédure adaptée passé avec la société Ebony aux Ulis (91940) pour l'achat de produits pharmaceutiques pour adulte – lot 2. Accord cadre de fournitures à bons de commande d'un montant maximum annuel de 10 000 € HT conclu à conclu pour une période de 1 an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois.

- 2019.10.28 Marché à procédure adaptée passé avec la société Debrifrance à Suresnes (92150) pour l'achat de défibrillateurs et accessoires – lot 3. Accord cadre de fournitures à bons de commande d'un montant maximum annuel de 15 000 € HT conclu à conclu pour une période de 1 an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois.
- 2019.11.05 Contrat de cession du droit d'exploitation passé avec la société ADM Spectacles au Raincy pour le spectacle Tropical Cabaret lors du repas de Noël destiné aux Séniors le 1^{er} décembre 2019. Prix de la cession du spectacle : 4 061,75 € TTC.
- 2019.11.13 Convention passée avec l'association ARILE – SOS Solidarité pour la mise à disposition gratuite des locaux collectifs résidentiels au 43 rue des Prés Saint Martin, comprenant une pièce de 36 m² et au 66 rue de l'Orme au Charron, deux pièces respectivement de 25 et 30 m².
- 2019.11.13 Convention passée avec l'association ARILE – SOS Solidarité pour la mise à disposition gratuite des locaux collectifs résidentiels au 10 square Cassart comprenant une salle polyvalent, des bureaux un hall et des sanitaires pour une surface total de 269 m² et un local technique de 90 m², au 1 square Mendes France un local technique de 15 m², au 9 square Mendes France un local technique de 17 m², 6 square Robert Cassart un local technique de 15 m².
- 2019.11.13 Contrat de cession du droit d'exploitation passé avec l'association No MaD du Blanc-Mesnil, pour 8 représentations du spectacle Le P'tit Prince les 9, 10, 11 et 13 décembre 2019. Le prix de cession du spectacle s'élève à 8 000 € TTC.
- 2019.11.21 Convention passée avec la MJC Boris Vian à Pontault-Combault pour une activité de psychomotricité pour les enfants de 18 mois à 3 ans accueillis en structure collective et familiale, pour la période du 1^{er} octobre au 16 décembre 2019. Prix de la vacation : 87,75 € TTC pour 2 h 15 mn, soit pour 10 séances 877,50 € TTC.
- 2019.11.21 Marché subséquent passé avec la société TP 2000 à Pontault-Combault pour les travaux de voirie à l'arrêt de car Marginéa. Accord cadre d'un montant de 26 728,20 € TTC qui prendra effet à compter de sa notification avec un délai de 17 jours à compter de l'ordre des services prescrivant le début des travaux.
- 2019.11.21 Marché subséquent passé avec la société TP 2000 à Pontault-Combault pour les travaux de voirie trottoir de la rue Mirabeau. Accord cadre d'un montant de 130 222,20 € TTC qui prendra effet à compter de sa notification avec un délai d'exécution de 44 jours à compter de l'ordre du service prescrivant le début des travaux.
- 2019.11.21 Marché à procédure formalisée passé avec la société Maj Elis à Pantin (93500) pour la location, l'entretien et le lavage de vêtements de travaux – lot 1, dans le cadre du groupement de commande composé de la ville et du CCAS. Accord cadre de fourniture et service sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification, le nombre de périodes de reconduction étant fixé à 3.
- 2019.11.21 Marché à procédure formalisée passé avec la société Maj Elis à Pantin (93500) pour la location, l'entretien et le lavage d'effets de couchage pour les centres de secours de Pontault-Combault et d'Ozoir-La-Ferrière – lot 3. Accord cadre de fourniture et service sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification, le nombre de périodes de reconduction étant fixé à 3.

- 2019.11.21 Marché à procédure formalisée passé avec la société Edra à Reims (51100) pour l'entretien des véhicules légers ainsi que la fourniture de pièces détachées, lot 1. Accord cadre de fourniture et service sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification, le nombre de périodes de reconduction étant fixé à 3.
- 2019.11.21 Marché à procédure formalisée passé avec la société Edra à Reims (51100) pour l'entretien des véhicules utilitaires ainsi que la fourniture de pièces détachées – lot 2. Accord cadre de fourniture et service sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification, le nombre de périodes de reconduction étant fixé à 3.
- 2019.11.21 Marché à procédure adaptée passé avec la société EARL Monthéty à Pontault-Combault pour la mise en décharge des déchets verts. Accord cadre de service à bons de commande d'un montant maximum annuel de 18 000 € HT, conclu à partir de sa notification pour une période initiale de 1 an, le nombre de périodes de reconduction étant fixé à 3.
- 2019.11.21 Marché à procédure d'appel d'offres ouvert passé avec la société FJ Travels à Rambouillet pour l'organisation de sept séjours à l'attention de personnes retraitées pour la ville de Pontault-Combault – lot 1 : séjour à la Réunion. Accord cadre de service à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum. La remise en concurrence interviendra à la survenance du besoin. Il prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2020.
- 2019.11.21 Marché à procédure d'appel d'offres ouvert passé avec la société FJ Travels à Rambouillet pour l'organisation de sept séjours à l'attention de personnes retraitées pour la ville de Pontault-Combault – lot 2 : moyen séjour – circuit Grèce. Accord cadre de service à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum. La remise en concurrence interviendra à la survenance du besoin. Il prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2020.
- 2019.11.21 Marché à procédure d'appel d'offres ouvert passé avec la société FVH International / Tibo Tours à Lille pour l'organisation de sept séjours à l'attention de personnes retraitées pour la ville de Pontault-Combault – lot 3 : moyen séjour - Vendée. Accord cadre de service à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum. La remise en concurrence interviendra à la survenance du besoin. Il prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2020.
- 2019.11.21 Marché à procédure d'appel d'offres ouvert passé avec la société FVH International/ Tibo Tours à Lille pour l'organisation de sept séjours à l'attention de personnes retraitées pour la ville de Pontault-Combault – lot 4 : moyen séjour – croisière au Pays Bas. Accord cadre de service à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum. La remise en concurrence interviendra à la survenance du besoin. Il prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2020.
- 2019.11.21 Marché à procédure d'appel d'offres ouvert passé avec la société FVH International/ Tibo Tours à Lille pour l'organisation de sept séjours à l'attention de personnes retraitées pour la ville de Pontault-Combault – lot 5 : week-end en France – Croisière Marché de Noël en Alsace. Accord cadre de service à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum. La remise en concurrence interviendra à la survenance du besoin. Il prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2020.
- 2019.11.21 Convention passée avec l'association Les Panais de Pontault pour la mise à disposition gratuite du 26 novembre 2019 au 25 novembre 2020 des locaux sis 108 avenue du Général de Gaulle.

2 Pertes sur créances irrécouvrables - Exercices 2008 à 2019

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ACCEPTTE** l'admission en non-valeur de la cote concernée pour un montant total de 59 996,29 € ;

- **DIT** que la dépense sera imputée aux comptes :

6541 - Pertes sur créances irrécouvrables :	
01 - Opérations non ventilables	1 571,79 €
020 - Administration générale	8 648,39 €
251 - Restauration scolaire	17 639,33 €
255 A - Classes de découvertes	1 801,52 €
311 - Conservatoire de musique	860,00 €
321 - Médiathèques	156,00 €
421 - Centres de loisirs	19 231,71 €
64 A - Crèche familiale	1 871,26 €
830 - Environnement	310,30 €
6542 - Pertes sur créances éteintes :	
251 - Restauration scolaire	5 714,87 €
255 C - Etudes surveillées	228,40 €
421 - Centres de Loisirs	1 962,72 €

3 Maintien de la garantie suite au réaménagement d'emprunts - 3F Seine-et-Marne

Après en avoir délibéré,

Par 33 VOIX POUR

Par 2 ABSTENTIONS (M. FINANCE, Mme HAUER)

- **DECIDE** de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne des prêts réaménagée, initialement contractée par la SA d'HLM « 3F Seine-et-Marne » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les nouvelles caractéristiques financières référencées à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêts Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération ;

- **ACCORDE** sa garantie pour chaque ligne des prêts réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés ;

- **DIT** que, concernant la ligne des prêts réaménagée à taux révisables indexée sur le taux du Livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement. Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues. A titre indicatif, le taux du livret A au 01/05/2019 est de 0,75 % ;

- **ACCORDE** sa garantie jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM « 3F Seine-et-Marne », dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

- **S'ENGAGE** sur la notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement ; et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Arrivée de monsieur Tordjemann en séance à 20 h 20.

4 Indemnité de conseil à la Trésorière principale

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de ne pas attribuer d'indemnité de conseil aux Trésorières principales mesdames Evelyne Pages et Josse-Vetault à compter de l'exercice 2019 ;

- **ABROGE** la délibération n°2018_11_12-3 en date du 17 décembre 2018.

5 Subvention 2019 - Association ARILE

Après en avoir délibéré,

Par 35 VOIX POUR

Par 1 ABSTENTION (M. CALVET)

- **AUTORISE** le maire à verser une subvention de 20 000 € à l'association ARILE pour l'exercice 2019.

6 Ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget primitif 2020

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 2 ABSTENTIONS (M. FINANCE, Mme HAUER)

- **APPROUVE** l'inscription des crédits d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif 2020 ;

- **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des sommes inscrites par chapitre dans le tableau ci-dessous :

	Chapitre	Imputation Budgétaire	Libellé	Montant	Pour mémoire Budget 2019
Administration Générale	16	020 - 165	Dépôts et Cautionnement	3 750	
Administration Générale	16	72 - 165	Dépôts et Cautionnement	750	
			Chapitre 16 (hors 1641) :	4 500	18 000
Administration Générale	20	020-2031	Frais d'études	25 425	
Administration Générale	20	020 - 2051	Concessions et droits similaires	35 950	
			Chapitre 20 :	61 375	265 500
Administration Générale	21	020 - 21318	Bâtiments publics - Hôtel de ville	50 000	
Administration Générale	21	020 - 2183	Matériel de bureau et informatique	100 000	
Administration Générale	21	020 - 2184	Mobilier	10 000	
Administration Générale	21	020 - 2182	Matériel de Transport	50 000	
Administration Générale	21	020 - 2188	Autres immobilisations corporelles	120 000	
Administration Générale	21	020 - 21311	Hôtel de ville	160 000	
Education	21	211 -2184	Mobilier scolaire	8 000	

Education	21	212 - 2184	Mobilier scolaire	11 000	
Education	21	211 - 21312	Bâtiments scolaires	150 000	
Education	21	212 - 21312	Bâtiments scolaires	150 000	
Education	21	213 - 21312	Bâtiments scolaires	100 000	
Education	21	251 - 2184	Mobilier scolaire	10 000	
Education	21	421 - 2184	Mobilier scolaire	10 000	
Culture	21	33 - 21318	Autres bâtiments publics	220 000	
Sport et Jeunesse	21	411 - 21318	Autres bâtiments publics	80 000	
Sport et Jeunesse	21	412 - 21318	Autres bâtiments publics	40 000	
Sport et Jeunesse	21	422 - 21318	Autres bâtiments publics	20 000	
Social	21	520C - 21318	Autres bâtiments publics	5 000	
Aménagement - Voirie	21	814 - 21534	Réseaux d'électrification	80 000	
Aménagement - Voirie	21	020 - 21578	Autre matériel et outillage de voirie	60 000	
Aménagement - Voirie	21	822 - 2151	Réseaux de voirie	1 000 000	
Aménagement - Voirie	21	114 - 2151	Réseaux de voirie	50 000	
Aménagement - Voirie	21	824 - 2111	Terrains nus	5 000	
Aménagement - Voirie	21	824A - 2112	Terrains de voirie	5 000	
Aménagement - Voirie	21	823 - 2113	Terrains aménagés	80 000	
Aménagement - Voirie	21	823 - 2121	Plantations d'arbres et arbustes	80 000	
			Chapitre 21 :	2 654 000	14 668 671
			Total général :	2 719 875	14 952 171
			Soit :	18%	du budget 2019

7 Ouverture de crédits - Exercice 2020 - Avances sur subvention aux associations et au CCAS

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à verser une avance sur subvention au titre de l'exercice 2020 aux associations et établissement public suivants :

<u>Etablissement public et associations</u>	<u>Montant de l'avance</u>
CCAS	210 800 €
UMS – PC - Handball	116 660 €
U.M.S.P.C	52 360 €
Centre social et culturel	29 160 €
Sports de haut niveau – Judo	25 000 €
Centre photographique d'Ile-de-France	24 160 €
M.J.C – fonctionnement	21 660 €
Cinéma Apollo	21 300 €
Atelier la Cour carrée	10 800 €
Association portugaise culturelle & sociale/Poste directeur	7 500 €
Association portugaise culturelle & sociale	2 500 €
Comité des fêtes et de Loisirs	7 000 €
Institut lusophone	5 000 €
Association des Commerçants de Pontault-Combault	5 000 €
Orchestre d'harmonie	2 300 €

- **DIT** que les crédits seront repris dans les montants de la subvention votés lors du budget primitif 2020.

8 Convention relative à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE**, le maire à signer la convention à passer avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne pour l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2020 en lieu et place de la ville ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

9 Dérogation collective à la règle du repos dominical pour les commerces au titre de l'année 2020

Après en avoir délibéré,

Par 23 VOIX POUR

Par 11 VOIX CONTRE (M. CABUCHE, Mme LOPES, Mme MARTIN, Mme GAUTHIER, Mme DANY, M. GUILLOT, M. CALVET, Mme HEUCLIN, M. MARTIN, M. JASPIERRE, M. BEURAIN)

Par 2 ABSTENTIONS (M. OUMARI, Mme LESAGE)

- **AUTORISE** le maire à prendre un arrêté de dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés pour les dimanches cités ci-dessus, sous couvert de l'avis conforme de la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne.

10 Autorisation au Centre Communal d'Action Sociale de recourir à l'emprunt pour l'acquisition et la réhabilitation de la Résidence autonomie Georges Brassens

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **EMET** un avis favorable pour l'emprunt envisagé par le CCAS d'un montant de 4 500 000 € sur une durée de vingt ans en vue de l'acquisition et de la réalisation de travaux de rénovation de la résidence autonomie, située au n° 1 place Félicien Henriot.

11 Convention de prestation de service Accueil de loisirs "accueil adolescent" entre la ville et la Caisse d'allocations familiales concernant le financement de la maison de quartier

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de prestation de service Accueil de loisirs « accueil adolescent » à passer avec la Caisse d'allocations familiales pour le financement pour prestation de service de la maison de quartier pour la période du 25 février 2019 au 31 décembre 2023.

12 Convention tripartite de financement entre la ville, la Fédération Régionale des MJC en Ile-de-France et le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention tripartite de financement entre la ville, la FRMJC et le FONJEP pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022.

13 Convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet entre la ville et la Fédération Régionale des MJC en Ile-de-France (FRMJC)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projets entre la ville et la FRMJC pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022.

14 Cession des parcelles cadastrées section D n° 531, 2742, 2745, 2746, 2766, 2768 et 2770 sises au 28-40 rue de la Libération

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 2 ABSTENTIONS (M. FINANCE, Mme HAUER)

- **APPROUVE** la cession au profit de la SCCV PONTAULT COMBAULT-LIBERATION-IDF siégeant 2 rue Leday – Résidence le Nouvel Hermitage – 80100 ABBEVILLE, des parcelles cadastrées section D n° 531, 2742, 2745, 2746, ainsi que les parcelles nouvellement cadastrées section D n° 2766, 2768 et 2770, issues de la division des parcelles mères cadastrées section D n° 194, 2296 et 2356, pour une superficie de 1 692,15 m² sises du 28 au 40 rue de la Libération pour un montant de 705 000 € sous les conditions suspensives énumérées dans la proposition jointe et sous réserve de la rétrocession à l'euro symbolique au profit de la ville de Pontault-Combault de la parcelle D 2773 dès l'obtention de la non opposition à la conformité ;

- **APPROUVE** la création des servitudes relatées ci-dessus sur les parcelles D n° 2743, 2744, 2767, 2769 et 2771 au profit du propriétaire des parcelles D n° 531, 2742, 2745, 2746, 2766, 2768, et 2770 tant que les parcelles D n° 2743, 2744, 2767, 2769, et 2771 n'auront pas été intégrées au domaine public communal et affectées à un usage de voirie ;

- **APPROUVE** la création d'une servitude de non aedificandi sur une partie de la parcelle D n° 2742 ;

- **AUTORISE** le maire à signer l'acte authentique de vente à établir par l'Office notarial dénommé « 106 REPUBLIQUE » et dont le siège est à Pontault-Combault, ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

15 Convention à passer avec le Syndicat pour l'alimentation en eau potable de l'ouest briard pour la réalisation du revêtement de la chaussée d'une partie de l'avenue Beauséjour

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention entre le Syndicat pour l'alimentation en eau potable de l'ouest briard et la commune dont l'objet est de préciser les modalités de délégation de maîtrise d'ouvrage du SMAEP à la Commune, pour la réalisation des travaux de revêtement de la chaussée d'une partie de l'avenue Beauséjour et de définir les dispositions de partenariat financier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.


Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault

